



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 10 novembre 2021

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE JALONNEMENT ET DE POLICE ET DE MOBILIERS DE SIGNALÉTIQUE – 2 LOTS

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN.

Secrétaire de séance : Marianne POULAIN

Présents : 32
Pouvoir : 01
Absent : 00

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

n° 07

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE JALONNEMENT ET DE POLICE ET DE MOBILIERS DE SIGNALÉTIQUE – 2 LOTS

Rapporteur : Claude ORVOINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu le code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de relancer la passation de deux marchés de fourniture et installation de panneaux de jalonnement et de police et de mobiliers de signalétique afin de couvrir les besoins récurrents de la collectivité dans le cadre des opérations d'aménagement ou d'entretien des espaces publics,

Considérant que le résultat du jugement des offres par lots sera présenté en Commission d'Appel d'Offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse,

La présente consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément aux articles L2125-1 1° et L2124-1, et des articles R2124-1 et R2124-2, R2162-1 à R2162-6, et R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Les fournitures font l'objet d'un accord-cadre avec minimum et maximum. Cet accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, les fournitures faisant l'objet du marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Lot 1 : Jalonnement

- Montant minimum : 40 000 euros hors TVA
- Montant maximum : 400 000 euros hors TVA

Lot 2 : Signalétique

- Montant minimum : 40 000 euros hors TVA
- Montant maximum : 400 000 euros hors TVA

Les marchés sont conclus pour une période de 4 ans, à compter de la notification du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 28 octobre 2021 ;

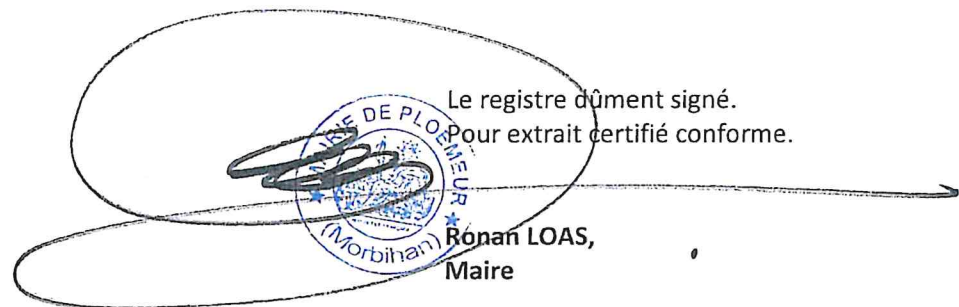
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert concernant deux marchés de fourniture et installation de panneaux de jalonnement et de police et de mobiliers de signalétique,
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés et toutes les pièces annexes (notamment les avenants) à l'issue de la procédure, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire